



Politique de Protection et d'Inconduite

Abréviations

CP: Chercheur Principal

Co-C: Co-Chercheur

OR: Organisme de Recherche

ONG: Organisation Non-Gouvernementale

OSC: Organisation de la Société Civile

RGPD: Règlement Général sur la Protection des Données

SEA: Suivi, Évaluation et Apprentissage

EDI: Égalité, Diversité et Inclusion

UKCDR: UK Collaborative on Development Research¹

Historique

Cette politique commence par une définition de la protection comme prévention, et comme réponse appropriée (qu'il s'agisse de défense ou de poursuite) à « toute exploitation, abus ou harcèlement sexuel des participants à la recherche, des communautés et de l'équipe de recherche, ainsi qu'à toutes formes plus larges de violence, d'exploitation et d'abus propres à la recherche, tels que l'intimidation, ou encore la maltraitance psychologique ou physique » (UKCDR)

L'un des principes de MADAR stipule que les Chercheurs, les Partenaires de Projet et les Organismes de Recherche (OR) doivent travailler ensemble afin d'éviter tout dommage et afin de maximiser les avantages pour les individus et la société. Cela signifie : comprendre les dommages potentiels et prendre les précautions nécessaires et les actions d'atténuation dans la mesure du possible. La sécurité des chercheurs, des participants et de la communauté dans son ensemble est au cœur des objectifs de MADAR.

Étant donné que les actions et les projets commissionnés de MADAR se dérouleront dans le contexte d'un déplacement lié à des conflits, les parties prenantes (incluant les Chercheurs et les Partenaires de

¹ Le UK Collaborative on Development Research (UKCDR) est un groupe de départements gouvernementaux et de financeurs de recherche travaillant dans le développement international.

Projet, ainsi que les participants à la recherche et les membres de la communauté) peuvent être exposés à des risques en raison de facteurs croisés tels que le genre, la sexualité, l'âge, l'origine ethnique, l'état matrimonial, la classe sociale ou la précarité économique, la maternité/paternité (ainsi que d'autres rôles familiaux), le statut migratoire, la couleur de peau, la religion, la langue, etc. Tandis que sur le plan opérationnel, les actions de MADAR éviteront d'aggraver ces risques et d'avoir à y remédier, les projets commissionnés s'attaqueront aux répercussions des préjudices, tenteront de limiter l'exposition aux risques et encourageront des changements pour protéger les droits des personnes déplacées (se référer au document Éthique). Cette politique est applicable à travers tout le réseau Network Plus et prend en compte les variations des lois et des règles dans chaque contexte national au sein du Maghreb. Mais nous avons également pour but à travers cette politique d'aller au-delà des obligations légales, en considérant l'impact de nos actions sur les relations humaines et sur la production de connaissances. Ce document et les procédures qui y sont associées seront contrôlés et révisés, au fur et à mesure que les partenariats et les priorités évolueront tout au long de la durée de vie du Network Plus.

Objectif

Cette politique est destinée à être accessible au sein du réseau Network Plus, à fournir un code de conduite à l'équipe principale, aux Partenaires de Projet, aux OR et aux boursiers, ainsi qu'à offrir un point d'information aux parties prenantes (y compris les communautés et les participants à la recherche).

Champ d'application

La politique de Protection s'applique à toutes les activités de MADAR Network Plus (incluant les communications entre membres de l'équipe et chercheurs, les réunions, les ateliers et les formations). Puisque notre approche est collaborative, nous reconnaissons et nous avons conscience que nos actions avec les Partenaires de Projet représentent de potentiels risques de dommages et d'exploitation. Elle couvre toutes les recherches entreprises par MADAR et ne se limite pas uniquement aux interactions entre les chercheurs et les participants sur le terrain, mais elle s'étend aux relations entre les membres de l'équipe de recherche, ainsi qu'à l'impact de la recherche sur d'autres parties prenantes et communautés. Enfin, les résultats obtenus par MADAR (donc certains seront co-rédigés ou feront partie de l'engagement du public), relèvent également de la présente politique, à la fois en ce qui concerne la manière dont la confidentialité et les créations des participants à la recherche peuvent poser problème, mais aussi au niveau de l'impact de telles décisions sur la politique de production de connaissances.

Les Principes de Protection de MADAR

Devoir de diligence

- La Protection est l'objectif principal de MADAR, et une conduite éthique est primordiale au fonctionnement du Network Plus. L'équipe principale, les Partenaires de Projet et les OR s'engagent à renforcer les mesures de protection des personnes déplacées, tout en protégeant

le personnel, les chercheurs et les participants à la recherche contre les préjugés, en ayant une attention particulière pour la question de l'éthique.

- La réalisation des recherches dans le contexte du déplacement nécessite une compréhension des vulnérabilités et des positionnalités parmi les communautés de parties prenantes, ainsi qu'au sein du Network Plus lui-même. En tant que partenariat Nord-Sud qui rassemble également des chercheurs de tous secteurs et disciplines, MADAR est imprégné par les structures existantes de pouvoir économiques, socio-historiques et raciales qui doivent être reconnues afin de faciliter la prise en charge et la protection de tout préjudice.
- Les CP et les Co-C fourniront des moyens de communication répondant aux besoins de toutes les parties, en veillant à ce que les voix de toutes les disciplines et secteurs soient entendues, et que les déséquilibres de pouvoir soient compris et résolus. L'équipe principale doit engager un dialogue continu avec les Partenaires de Projet et les OR sur les questions de protection. Le Network Plus dans son ensemble s'engage à faire diligence aux collaborations, et à s'assurer à ce que personne au sein ou à l'extérieur de MADAR ne soit mis en danger au travers de partenariats.
- Ce devoir de diligence concerne l'impact à long terme des actions de Network Plus, à la fois en interne et dans ses collaborations avec les communautés de parties prenantes.

Égalité, Diversité et Inclusion

- MADAR a l'intention de mettre en place une politique et des règles non-discriminatoires, de sorte à s'attaquer à la fois aux manifestations d'injustices locales, et à s'adresser aux formes transnationales de solidarité. Les mécanismes d'inclusion tels que notre politique EDI reposent sur l'idée que le Network Plus, les Partenaires de Projet et les communautés de parties prenantes sont des coapprenants dans l'élaboration de systèmes et de politiques qui répondront aux besoins de chacun. Le niveau d'inclusivité de MADAR sera contrôlé via la stratégie SEA du Network Plus.
- MADAR reconnaît que l'équipe principale, les Partenaires de Projet, les OR, les équipes de recherche et les communautés de parties prenantes seront diversifiées, et prône le respect des droits et de la dignité à travers les différences, qu'elles soient matérielles ou de valeurs. Les Partenaires de Projet et les OR peuvent être différents dans leur culture de la recherche et leurs méthodologies. L'égalité repose sur le fait que cette diversité n'est pas simplement tolérée, mais activement respectée et estimée.
- Ce respect des différentes valeurs, positionnalités et points de vue est primordial dans la conduite de la recherche, et doit se refléter dans la manière dont les chercheurs communiquent avec les participants et les communautés. Les communautés et les participants doivent disposer des ressources nécessaires pour signaler tout risque ou problème lié aux activités de recherche (se référer à Procédure de Protection et d'Inconduite).
- MADAR vise, par le biais de son processus de mise en service, à inclure des chercheurs en début de carrière et des équipes de recherche provenant d'un large éventail de milieux institutionnels

et de praticiens. Les chercheurs bénéficieront d'un soutien adéquat grâce à la distribution de ressources, de rétroactions et de moyens de communication appropriés. Ces derniers doivent réfléchir à la manière dont la participation à la recherche peut être rendue accessible à un large éventail de membres de la communauté, par exemple au travers de méthodes de compensation appropriées, ainsi que d'une attention et d'une conduite respectueuse.

Transparence

- Des informations importantes sur MADAR (la structure Network Plus, sa mission, sa vision et ses objectifs) seront mises à disposition des parties prenantes via le site internet et les canaux de diffusion associés (par exemple les réseaux sociaux, les publications sur des blogs, des dispositifs et expositions créatives). Il en est de même concernant les projets commissionnés ; leurs objectifs et leurs résultats seront également accessibles à un public plus large (sans compromettre la protection des informations personnelles des participants et des chercheurs).
- Les politiques codéveloppées par MADAR (éthique, protection, risques et EDI) seront partagées entre les OR, les OSC, et les projets. La banque de ressources sera disponible en français, en anglais et en arabe. Cela facilitera non seulement le co-apprentissage, mais aussi la transparence en ce qui concerne le code de conduite en tant que tel et la manière dont il a été développé.
- Les mécanismes de signalement de problèmes ou de rétroactions sont décrits dans un document d'accompagnement (Procédure de Protection et d'Inconduite) ainsi que dans d'autres politiques. Ces derniers seront applicables à la fois pour les problèmes soulevés en interne, mais aussi pour les préoccupations externes que les parties prenantes ou les communautés pourraient rencontrer.
- Les chercheurs doivent fournir aux participants et aux communautés autant d'informations que possible concernant les objectifs des activités de recherche. Ils doivent savoir ce que signifie la notion de consentement éclairé dans leur contexte de recherche (par exemple, s'il doit être demandé sous forme écrite ou orale). Dans cette politique, le consentement est perçu comme un processus continu. Enfin, les chercheurs doivent respecter le droit des participants de se retirer des recherches, et ils doivent s'assurer que les participants sont eux-mêmes conscients de cette prérogative.

Efficacité Morale et Financière

- En adhérant au principe « ne pas nuire », l'équipe principale apportera clarté et éclaircissement sur les conseils de santé et de sécurité, les risques et les questions connexes (par exemple : la finance, la communication, les conflits d'intérêt). Les CP et Co-C, les Partenaires de Projet et les OR doivent être attentifs à tout problème qui pourrait survenir, en veillant à ce que les voies de déclaration soient claires, accessibles et disponibles. Les politiques seront régulièrement revues

et mises à jour, complétées par les connaissances des Partenaires de projet et de la communauté, ainsi que par les meilleures pratiques institutionnelles.

- Les chercheurs doivent suivre les directives en matière de santé et de sécurité, en s'assurant que tout problème soit signalé ou reporté de la manière la plus appropriée. Ils doivent veiller à minimiser les préjudices envers les participants à la recherche et les plus larges communautés, ou les populations au sein de ces communautés, qui peuvent (en raison de leur positionnalité) être plus particulièrement exposées aux risques. Au stade de la demande, tout en prenant en compte les risques et les stratégies d'atténuation, ils doivent considérer les préjudices de façon générale et conceptualiser l'impact de la recherche tout au long et au-delà de la durée de vie de projet.
- L'équipe principale MADAR est garante de la clarté sur la façon dont les violations de l'intégrité de la recherche (telles que l'inconduite – se référer aux Définitions) sont traitées, et s'assure que les rapports font l'objet d'un suivi, et que toute personne signalant un problème ou un grief bénéficie d'un soutien adéquat.
- Les dénonciateurs qui signalent une inconduite compromettant l'intégrité de la recherche ne doivent pas être traités de manière injuste, risquer de perdre leur emploi ou subir les conséquences négatives du signalement. Cela s'applique même si l'on découvre par la suite qu'ils se sont trompés, tant qu'ils ont une sérieuse préoccupation et la réelle conviction que le signalement est dans l'intérêt public. Les personnes faisant de fausses accusations de manière malveillante seront sanctionnées par des mesures disciplinaires.
- Les chercheurs doivent s'engager à ne pas commettre d'inconduite et ne doivent pas dissimuler une inconduite là où elle se produit, mais ils doivent plutôt utiliser les canaux à leur disposition pour le signalement, afin de s'assurer que tout incident ou forme de conduite contraire à l'éthique soit reconnu.
- En plus de prévenir les dommages physiques, chaque partie doit être protégée de tout préjudice moral et physique, à la fois au sein du Network Plus, mais aussi dans le contexte des communautés de parties prenantes. Le plan de gestion des données de MADAR décrit la façon dont les données de recherche et les données personnelles (par exemple les informations concernant les candidats) seront stockées et consultées en toute sécurité.
- Les participants à la recherche et les communautés de parties prenantes sont également susceptibles de faire mauvaise utilisation des données personnelles ou d'informations sensibles. Avant de mener des recherches, les chercheurs doivent mettre en place un plan de gestion des données qui décrit la manière dont les données seront stockées et accessibles tout au long et au-delà de la durée de vie du projet. Ils seront soutenus à cet égard par l'équipe principale.
- Les chercheurs doivent savoir qu'il existe des risques de réactivation de traumatismes pouvant résulter d'une divulgation, en particulier dans le contexte de projets de recherche abordant des sujets sensibles. Ils doivent traiter les participants à la recherche avec sensibilité et discrétion. Ils doivent appréhender les canaux disponibles pour un appui supplémentaire, incluant les

ressources communautaires, si un tel soutien est demandé par les participants à la recherche (se référer à Procédure de Protection et d'Inconduite – Demande de soutien).

- L'approche axée sur les défis et les mécanismes de supervision financière de MADAR permettra aux Partenaires de Projet et aux équipes de recherche de s'assurer que les ressources financières soient équitablement réparties et optimisées. Le Groupe de Supervision et d'Opération, dirigé par la CP Mariangela Palladino, gèrera les finances et publiera des rapports trimestriels sur les dépenses des projets ayant été commissionnés.

Approches participatives

- L'approche de MADAR est fondamentalement participative, à la fois en interne (dans la création de synergies au travers des disciplines et des institutions) et en externe (par la commande de projets qui seront motivés par des défis et la reconnaissance des contributions des communautés de parties prenantes et des participants à la recherche).
- Les politiques et les documents de projet sont conçus en collaboration et mis à jour si nécessaire.
- Les équipes de recherche doivent communiquer avec les communautés de parties prenantes et avec les participants à la recherche en ce qui concerne leurs droits, leurs attentes, et ce qui leur importe en termes de protection. Les communautés plus larges sont tout aussi essentielles à ce processus que les participants à la recherche. À un niveau plus individuel, les participants à la recherche doivent être considérés en tant que coproducteurs de connaissances et coauteurs, et les questions de protection (telles que l'attribution et l'anonymat, conséquences de la divulgation pour toutes les parties) doivent être attentivement examinées à cet égard.

Réactivité

- L'équipe principale s'engage à répondre efficacement et avec compassion aux besoins des membres du Network Plus, en maintenant un budget dédié à la protection, en apportant un suivi aux rapports et aux résultats, en réagissant en temps voulu aux rapports, en révisant et en actualisant régulièrement les principes de protection, en reconnaissant les opportunités d'apprentissage et en partageant l'expérience acquise. Avec les Partenaires de Projet et les OR, le Network Plus travaillera à développer la capacité de protection partout où cela s'avèrera nécessaire, et à identifier les domaines où un soutien supplémentaire pourrait être fourni.
- Les équipes de chercheurs seront invitées, lors du processus de mise en service, à réaliser une auto-évaluation éthique et à concevoir une stratégie de SEA qui prend en compte la protection, ainsi qu'à partager leurs enseignements avec les communautés, les parties prenantes et le Network Plus dans son ensemble. Le partage de connaissances et les actions d'engagement du public qui constituent un élément clé de la stratégie de MADAR offrent également d'autres possibilités d'adapter les méthodes de protection.

Définitions

Vulnérabilité: Lorsque la présente politique (et la procédure associée) fait référence à la vulnérabilité, elle s'entend au sens relationnel. Toutes les personnes peuvent potentiellement être vulnérables aux préjudices en raison de facteurs croisés tels que le genre, la sexualité, l'âge, l'origine ethnique, la couleur de peau, la religion, l'état matrimonial, la classe sociale ou la précarité économique, la maternité/paternité (ainsi que d'autres rôles familiaux), le statut migratoire ou l'accès à la citoyenneté. Ces facteurs sont moins perçus comme des qualités inhérentes de personnes en particulier (par exemple la communauté LGBTQI+, les femmes, les enfants) que comme des façons dont les personnes peuvent être positionnées par rapport aux structures de pouvoir.

Inconduite: Cette notion inclue les problèmes répertoriés ci-dessous (liste non-exhaustive):

- Les actes répréhensibles financiers, y compris le vol, la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent et le détournement d'aides
- Le non-respect des obligations légales
- Une inconduite sexuelle, y compris les abus sexuels, le harcèlement ou l'exploitation
- L'abus ou l'exploitation d'enfants, d'adultes vulnérables ou de bénéficiaires
- Le non-respect de la politique de MADAR
- L'abus de pouvoir
- Un danger pour la santé et la sécurité des individus ou des dommages causés à l'environnement
- Une conduite inappropriée ou un comportement contraire à l'éthique
- Toute action qui entacherait sérieusement la réputation de MADAR
- La dissimulation délibérée d'informations relatives à l'un des points énumérés ci-dessus

L'inconduite n'est pas liée à la façon d'être ou au comportement d'un responsable ou d'un autre collègue de travail : ces préoccupations doivent être considérées comme des griefs. Cette politique sépare l'inconduite en deux catégories: l'inconduite générale et l'inconduite grave, afin de conserver la spécificité de ce qui constitue une mauvaise pratique, et de ce qui nécessite l'intervention des autorités.

Inconduite générale: Elle fait référence à un échec ou à une réticence à suivre non seulement la règle mais aussi l'esprit des principes énoncés ci-dessus, et ne couvre que les comportements internes à MADAR, ainsi que ceux des participants à la recherche et des communautés.

Inconduite grave: Elle correspond plus étroitement aux abus et à l'exploitation, qui peuvent être considérés comme des violations des droits humains et civiques. Elle peut être planifiée ou non, se produire plusieurs fois ou être un acte unique, et causer des dommages à des degrés divers.

L'inconduite grave peut comprendre des abus physiques, discriminatoires, émotionnels, sexuels, financiers, se référer à un passif précis et être commise entre pairs. La négligence (en particulier à l'égard des enfants ou de toute personne envers qui un pair a des responsabilités de soins et d'assistance) est également reconnue comme un abus. Le harcèlement, l'intimidation, l'ignorance ou

l'adoption de comportements agressifs envers d'autres personnes peuvent créer un climat dans lequel d'autres formes d'inconduite ne pourraient pas être relevées ou résolues, et il n'y aurait aucune raison de les manifester.

Abus: MADAR adhère à la définition du mot *abus* proposée par l'Université de Keele (voir <https://www.keele.ac.uk/media/keeleuniversity/policyzone20/studentandacademicservices/Safeguarding%20policy%202018%20JUNE19.pdf>)

Préoccupation: Une personne peut soulever une préoccupation concernant un problème ou un risque qui ne la concerne pas directement. Une préoccupation peut prendre la forme d'une question ou d'un doute, plutôt que d'un rapport. En revanche, elle peut également prendre en compte la dénonciation et les problèmes d'une inconduite grave.

Allégation: Elle fait référence à une préoccupation centrée sur une personne ou un groupe de personnes spécifiques.

Grief: Il s'agit d'un problème ou d'un risque ayant un impact direct sur la personne qui dénonce et sur sa capacité à travailler (contrairement à la dénonciation, qui est dans l'intérêt public).

Consentement éclairé: Il peut être écrit ou verbal (enregistré ou documenté), selon le contexte.